



Centre Hospitalier de Muret

Service de Soins de Suite et de Réadaptation (SSR)

POPULATION ACCUEILLIE

Ce service prend en charge des patients qui n'ont pas récupéré une autonomie suffisante pour leur permettre un retour à domicile directement à la sortie d'un service de court séjour médecine ou chirurgie. Sa mission est double :

- assurer les soins médicaux, curatifs ou palliatifs, d'ajustement des traitements, de prise en charge nutritionnelle, de diagnostic et de traitement des pathologies déséquilibrées,
- assurer la rééducation et la réadaptation pour limiter les handicaps physiques, sensoriels, cognitifs et comportementaux.

Actuellement le SSR est polyvalent mais présente une activité nettement orientée vers le versant gériatrique.

CAPACITÉ D'ACCUEIL: 35 lits

CONDITIONS ET CRITÈRES D'ADMISSION

Les demandes d'admission en SSR se font sur indication médicale, à la demande d'un établissement de santé (cadre, médecin, assistant social) ou d'un médecin traitant. Les demandes d'entrée, reçues par TRAJECTOIRE ou fax ou suite à un appel téléphonique sont traitées par le médecin du service. Les admissions sont réalisées, en collaboration avec le cadre de santé, suite à l'adéquation entre les besoins du patient et la prise en charge réalisable dans le service (plateau technique limité sur place).



SSR suite...

MODALITÉS DE PRISE EN CHARGE

Prise en charge sécurité sociale. Les documents à fournir, lors de l'entrée sont :

- une pièce justificative d'état civil (carte d'identité, livret de famille), la carte de sécurité sociale (carte vitale et attestation) justifiant de l'ouverture des droits, la carte de mutuelle. Une partie des frais correspondants au ticket modérateur peut être facturée mais pris en charge par certaines mutuelles, tout comme le forfait journalier à acquitter par jour d'hospitalisation.

Le service de SSR se compose de professionnels de santé : médecins gériatres (visites, astreintes, 24h/24), cadre de santé, infirmiers (suivi des prescriptions médicales, 24h/24), aides-soignants (soins d'hygiène et de confort, aide à la vie quotidienne, 24h/24), kinésithérapeute et orthophoniste, neuropsychologue, psychomotricien, ergothérapeute, diététicien.

Les autres intervenants sont : assistant social (pour les démarches administratives), agents de service hospitalier (hygiène de l'environnement, 24h/24), des bénévoles de l'Association de Soins Palliatifs (ASP) sur demande et avec l'accord du patient ; un pédicure et une coiffeuse peuvent intervenir sur demande mais restent à la charge des patients.

CONTACTS

Accueil / Secrétariat

05 67 52 81 00

☎ 05 67 52 81 22

Cadre de Santé

05 67 52 81 03

SSR
1^{er} étage

